



Coopérative
de développement
régional de l'Estrie

*Pour une société prospère...
l'Estrie coopère*

**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

UNE RESSOURCE EN RÉPONSE AUX BESOINS DES JEUNES ET DES MILIEUX DE VIE DE L'ESTRIE

Sherbrooke, le 4 mars 2010 – C'est en présence de la présidente de la Fédération des coopératives de développement régional du Québec (FCDRQ), madame Francine Ferland, que monsieur Réal Nolette **président de la Coopérative de développement régional de l'Estrie**, et madame Hélène Simard, présidente-directrice générale du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, ont procédé à la signature du protocole d'entente officialisant l'octroi d'une subvention pour le déploiement d'une agente de promotion de l'entrepreneuriat collectif jeunesse pour l'Estrie pour les cinq prochaines années. Cette entente s'inscrit dans la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 du gouvernement du Québec et elle poursuit les objectifs de la précédente entente 2006-2009.

L'agente, Maïa Poulin a comme mandat de faire connaître la coopération et l'entrepreneuriat collectif par l'animation, le soutien aux projets et la mise en réseau des jeunes de 5 à 35 ans, dans les écoles et dans les milieux, en réponse à leurs besoins.

Que ce soit par des activités de coopération en classe, la réalisation d'un projet collectif au sein d'une maison de jeunes ou à l'école, ou encore par la mise sur pied d'une coopérative jeunesse de services, les jeunes se découvrent et se réalisent à travers la prise en charge et la responsabilisation collective. Plusieurs initiatives voient le jour tout au long de l'année, et deviennent des projets significatifs dans le développement de nos jeunes.

Le réseau des agents de promotion à l'entrepreneuriat collectif jeunesse est soutenu financièrement par le Secrétariat à la jeunesse, dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, ainsi que par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, la Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité et le Mouvement Desjardins.

Rappelons que la CDR Estrie regroupe l'ensemble du mouvement coopératif de la région avec plus de 108 coopératives membres. Elle a comme principal mandat de faire la promotion de la coopération, de supporter le démarrage de nouvelles entreprises coopératives et d'offrir des services d'accompagnement et de formation à ses membres. La CDR Estrie est membre du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) et de la Fédération des coopératives de développement régional du Québec (FCDRQ).

- 30 -

Information:

Maïa Poulin
CDR Estrie
819 566-0234 poste108

